

<b>Zeitschrift:</b>	Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft
<b>Band:</b>	73 (2016)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Apparat critique moderne et conjectures d'humanistes : le cas des Annales de Tacite
<b>Autor:</b>	Bovier, Kevin
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-632154">https://doi.org/10.5169/seals-632154</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Apparat critique moderne et conjectures d'humanistes: le cas des *Annales* de Tacite

*Kevin Bovier, Genève*

*Abstract:* Dans les éditions actuelles des textes antiques, les apparaits critiques sont un outil indispensable pour les chercheurs; mais les conjectures humanistes qu'on y trouve sont parfois attribuées de façon erronée. En parcourant les éditions et les commentaires antérieurs, il est toutefois possible d'identifier les facteurs qui ont amené ces erreurs, à savoir le processus de transmission des conjectures à l'époque des humanistes, la prédisposition des éditeurs modernes pour les éditions au détriment des commentaires, et l'impossibilité pour ces mêmes éditeurs de connaître certaines sources ou d'y avoir accès. Bien qu'on traite ici du cas des *Annales* de Tacite, on pourrait appliquer cette méthode à d'autres œuvres antiques en vue de corriger les apparaits critiques. De plus, les moyens informatiques dont on dispose aujourd'hui doivent nous amener à réfléchir à la manière de présenter une édition de texte.

Si le passage du temps a eu des effets sur la transmission des textes antiques, il a aussi joué un tour aux premiers humanistes qui ont tenté de rétablir les passages corrompus de ces textes. Ces érudits sont en effet les auteurs d'innombrables éditions et commentaires qui ont fait progresser la connaissance des œuvres littéraires de l'Antiquité, notamment grâce à leur méthode philologique. Certains humanistes ont toutefois acquis une plus grande notoriété que d'autres, si bien que la postérité leur attribue parfois des découvertes qui ne sont pas les leurs.

Ainsi, lorsqu'on examine de près ces éditions et ces commentaires anciens, puis les apparaits critiques des éditions actuelles, on constate à l'occasion que certaines conjectures sont attribuées de façon erronée. Pour Tacite, le problème a déjà été relevé au milieu du siècle passé par José Ruysschaert dans son étude fondamentale sur la méthode critique de Juste Lipse<sup>1</sup>. Il donne une explication pertinente de ce phénomène, mais ne la fonde que sur l'examen des éditions, sans tenir compte des commentaires.

En général, l'apparat critique des éditions modernes possède à la fois la qualité et le défaut d'être extrêmement concis: qualité parce que cela permet de ne pas alourdir inutilement les pages; défaut parce que les informations qu'on y trouve sur l'origine des leçons et des conjectures sont partielles. Le lecteur est en effet simplement renvoyé à l'abréviation du manuscrit ou au nom d'un éditeur antérieur. En outre les *sigla*, dans lesquels l'éditeur est censé indiquer la liste des

\* Mes plus vifs remerciements vont à Hervé Genton, à Valéry Berlincourt, ainsi qu'aux professeurs Damien Nelis et Anthony J. Woodman pour leur patiente et précieuse relecture.

1 J. Ruysschaert, *Juste Lipse et les Annales de Tacite: une méthode de critique textuelle au XVI<sup>e</sup> siècle* (Louvain 1949) 21 et n. 3–4, notamment avec une liste des conjectures attribuées à tort à Lipse.

manuscrits et des éditions qu'il a consultées, sont souvent incomplets. Par exemple, dans l'édition Oxford de Fisher, on n'y trouve aucune mention des commentaires de Ferretti ou de Maurus<sup>2</sup>, alors même que leurs noms apparaissent dans l'apparat critique<sup>3</sup>. Cela s'explique par le fait que ces éditeurs ont parfois repris ces informations des éditions récentes dont ils disposaient, sans les vérifier dans les éditions anciennes.

Dans cette étude, je me propose d'observer quelques cas problématiques d'attribution de conjectures dans les apparets critiques modernes, afin de déterminer les facteurs qui ont mené à ces confusions. Il faudra pour cela parcourir les éditions et les commentaires de toutes les époques, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours, et examiner les usages, les choix et les erreurs des éditeurs et commentateurs. Je concentrerai mon attention sur les *Annales* de Tacite, bien que ce type d'investigation puisse être mené pour d'autres œuvres et d'autres auteurs antiques<sup>4</sup>.

### Retour vers le futur: la transmission des conjectures

Le premier cas à étudier, qui a inspiré cet article, se trouve dans le premier livre des *Annales*. Il est particulièrement complexe et représente bien les problèmes auxquels sont confrontés les éditeurs modernes. Il faut d'abord partir du texte généralement reçu dans les éditions modernes:

*Die funeris milites velut praesidio stetere, multum inridentibus qui ipsi viderant quique a parentibus acceperant diem illum crudi adhuc servitii et libertatis inprospere repetitae, cum occisus dictator Caesar aliis pessimum aliis pulcherrimum facinus videretur<sup>5</sup>.*

«Le jour des funérailles, les soldats stationnèrent comme pour former une garnison, ce qui fit beaucoup rire ceux qui avaient vu ou qui avaient connu par leurs parents ce jour de servitude encore récente et de liberté revendiquée sans succès, où le meurtre du dictateur César était vu par les uns comme le pire des forfaits, par les autres comme le plus beau des actes<sup>6</sup>.»

Pour ce passage, le *Mediceus I*, source unique pour les *Annales* I–VI<sup>7</sup>, comporte la leçon *inprospera repetita* (ainsi que [repeti]tum dans la marge). Or comme celle-ci ne permet pas de donner un sens au texte, la correction *inprospere*

2 *Cornelii Taciti Annalium ab excessu divi Augusti libri, recognovit brevique adnotatione critica instruxit* C. D. Fisher (Oxford 1906) viii.

3 Dans *The Annals of Tacitus, Books 1–6*, vol. I: *Annals 1.1–54* (Cambridge 1972) 3–19, F. R. D. Goodyear a choisi une autre solution: il traite des manuscrits et des éditions anciennes dans son introduction.

4 Voir par exemple M. Billerbeck/M. Somazzi, *Repertorium der Konjekturen in den Seneca-Tragödien* (Leiden/Boston 2009).

5 *Tac. Ann.* 1,8,6.

6 Les citations latines de cet article ont été traduites par mes soins.

7 En se fondant sur le *Mediceus I*, les premiers éditeurs confondent les livres V et VI des *Annales*. Ferretti, dans ses *Annotatiunculae* de 1541, est le premier à soupçonner la présence de deux livres. La séparation concrète n'intervient toutefois que dans la première édition de Juste Lipse en 1574. Pour une synthèse sur ce problème, voir l'introduction d'A. J. Woodman dans

*repetitae* est nécessaire: elle est du reste acceptée par l'ensemble des éditeurs modernes. Mais ce qui est à souligner ici, c'est la divergence entre éditeurs concernant le nom de l'humaniste qui est à l'origine de la conjecture: certains attribuent la conjecture *inprospere repetitae* à Juste Lipse, les autres à Beatus Rhenanus<sup>8</sup>. Il faut préciser d'emblée que tous se trompent, bien que les seconds soient plus proches de la vérité.

Afin de vérifier les informations de l'apparat critique, on peut recourir aux éditions antérieures, dont les notes sont plus développées et plus détaillées. L'une de ces éditions, celle de Georg Alexander Ruperti, parue en 1834, nous permet de démêler en partie le problème: d'après sa note, les éditions de Juste Lipse (de la première en 1574 à la dernière en 1607) auraient *improspere repetitae*, tandis que le manuscrit (indiqué par la mention «MS.») et les autres éditions auraient *improspera repetita*; ces autres éditions sont celles de Philippe Béroalde le Jeune (1515), de Beatus Rhenanus (Ruperti ne précise pas laquelle parmi celles de 1519, 1533 et 1544), d'Alde Manuce (c'est-à-dire de ses héritiers, 1534) et de Jacob Gronovius (1672)<sup>9</sup>. De ce fait, si l'on s'en tient à ce que prétend Ruperti, c'est Lipse qui serait l'auteur de cette conjecture, apparemment appliquée directement au texte édité, puisque Ruperti signale l'édition et non le commentaire de Lipse.

C'est ici que surgit la difficulté. Les humanistes étaient particulièrement conservateurs vis-à-vis du *textus receptus* (ou *vulgatus*), malgré leur ambition d'offrir au lecteur un texte émendé au mieux. Les commentaires faisaient alors office, en quelque sorte, d'apparat critique: les érudits comme Lipse y mettaient en valeur leurs conjectures, parfois avant de l'appliquer au texte. Dans le cas présent, les informations contenues dans la note de Ruperti ne permettent pas de déterminer si Lipse a commenté ce passage, puisque seules les éditions sont mentionnées. Il faut remonter plus loin encore dans le temps et consulter directement les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans un premier temps, si on se réfère aux éditions de Lipse comme l'a probablement fait Ruperti, on constate que ce dernier a raison en affirmant que l'humaniste a adopté cette conjecture dans toutes ses éditions. En revanche, dans ses différents commentaires, Lipse ne la mentionne nulle part, alors qu'il n'hésite jamais à donner son avis sur les passages corrompus du texte. Comme le doute persiste, il faut examiner les éditions faites par Beatus Rhenanus. Dans

son édition des *Annales* V–VI, collection *Cambridge Classical Texts and Commentaries*, à paraître. Qu'il reçoive ici l'expression de ma gratitude pour m'avoir transmis son texte.

- 8 Parmi les éditeurs modernes (liste non exhaustive), Furneaux, Fisher, Goelzer, Lenchantin de Gubernatis et Wuilleumier penchent pour Lipse; Koestermann, Heubner et Goodyear pour Rhenanus.
- 9 *C. Cornelii Taciti opera ad optimorum librorum fidem, recognovit et annotatione perpetua triclique indice instruxit G. A. Ruperti, volumen I. sex priores Annalium libros complectens* (Hannovre 1834) 27.

celles de 1519<sup>10</sup> et de 1533<sup>11</sup>, le texte porte la leçon du manuscrit, *improspera repetita*. De même, on ne trouve la conjecture ni dans les *Castigationes* ni dans le *Thesaurus* de Rhenanus qui accompagnent l'édition de 1533. Elle ne figure pas non plus dans l'édition de 1534 issue des presses des héritiers d'Alde Manuce<sup>12</sup>. Il faut en réalité ouvrir la dernière édition réalisée par Rhenanus, en 1544, pour voir la conjecture *improspere repetitae* prendre place dans le texte<sup>13</sup>. À ce stade, la difficulté semble donc être levée: c'est à bon droit que, pour ce passage, Rhenanus a pris la place de Lipse dans l'apparat.

Une question demeure pourtant: pourquoi cette conjecture n'apparaît-elle pas dans les *Castigationes* ou dans le *Thesaurus* de Rhenanus? Ce dernier aurait-il procédé à la correction du *textus receptus* sans le signaler dans l'un de ses deux commentaires? Il est vrai que cette correction nous paraît aujourd'hui évidente, et nous serions tentés de penser que Rhenanus est passé tout de suite de la pensée à l'acte, c'est-à-dire de la conjecture à la correction du *textus receptus*.

En réalité, l'explication est simple: entre les deux éditions rhénaniennes de 1533 et 1544, un éminent juriste toscan du nom d'Emilio Ferretti publia en 1541 des *Annotatiunculae* aux *opera majora* de Tacite<sup>14</sup>, puis une édition des œuvres

10 *P. Cornelii Taciti eq. Ro. Historia Augusta actionum diurnalium; additis quinque libris noviter inventis. Andreeae Alciati Mediolanensis in eundem annotationes. De situ, moribus et populis Germaniae libellus, eodem Cor. Tacito autore. Ejusdem Dialogus, an sui seculi oratores antiquioribus et quare concedant. Cn. Iulii Agricolae vita, per eundem* (Bâle 1519) 4.

11 *P. Cornelii Taciti equitis Romani Annalium ab excessu Augusti sicut ipse vocat, sive Historiae Augustae, qui vulgo receptus titulus est, libri sedecim qui supersunt, partim haud oscitanter perfecti, partim nempe posteriores ad exemplar manuscriptum recogniti magna fide nec minore judicio per Beatum Rhenanum. Nihil hic fingi docebunt castigationes suis quaeque libris additae. Libellus de Germanorum populis, Dialogus de oratoribus, denique Vita Iulii Agricolae, non solum emaculatius prodeunt, sed et explicatius adjunctis in hanc rem scholiis. Super haec omnia accesserunt in initio operis Thesaurus constructionum locutionumque et vocum Tacito solennium citatis etiam ex Livio plerunque testimoniis ac in calce rerum memorabilium index copiosissimus. Nec desunt aliorum in hunc autorem ante aeditae annotationes praefationesque sive Beroaldi seu Alciati* (Bâle 1533) 4.

12 *Cornelius Tacitus exacta cura recognitus et emendatus. Copiosus index rerum, locorum et personarum, de quibus in his libris agitur. Varia lectio, in calce operis impressa* (Venise 1534) 2 v°.

13 *P. Cornelii Taciti equitis Romani Annalium ab excessu Augusti sicut ipse vocat, sive Historiae Augustae, qui vulgo receptus titulus est, libri sedecim qui supersunt, partim haud oscitanter perfecti, partim nempe posteriores ad exemplar manuscriptum recogniti magna fide nec minore judicio per Beatum Rhenanum. Nihil hic fingi docebunt castigationes suis quaeque libris additae. Libellus de Germanorum populis, Dialogus de oratoribus, denique Vita Iulii Agricolae, non solum emaculatius prodeunt, sed et explicatius adjunctis in hanc rem scholiis. Super haec omnia accesserunt in initio operis Thesaurus constructionum locutionumque et vocum Tacito solennium citatis etiam ex Livio plerunque testimoniis ac in calce rerum memorabilium index copiosissimus. Nec desunt aliorum in hunc autorem ante aeditae annotationes praefationesque sive Beroaldi seu Alciati* (Bâle 1544) 4.

14 E. Ferretti, *In Cornelii Taciti Annalium libros annotatiunculae* (Lyon 1541).

complètes l'année suivante<sup>15</sup>. On lit dans le commentaire de Ferretti, au détour d'une note sur *Annales* I, 8:

[...] *Legimus autem in codicibus vetustissimis non improspera repetita, ut vulgo habetur, sed improspera repetitae, scilicet, libertatis*<sup>16</sup>.

«[...] Mais nous avons lu dans les livres les plus anciens non pas *improspera repetita*, comme c'est le cas en général, mais *improspera repetitae*, c'est-à-dire *libertatis*.»

À l'évidence, il faut en déduire que la conjecture sur ce passage est due à Emilio Ferretti<sup>17</sup>. Cela se confirme dans l'édition lyonnaise de 1542: bien que le texte porte toujours la leçon du manuscrit, Ferretti a mentionné sa correction dans la marge du texte<sup>18</sup>. Grâce à ces deux sources, on peut à présent rétablir l'enchaînement des faits. Rhenanus, qui a lu le travail de Ferretti pour élaborer son édition de 1544, a fait le pas décisif en appliquant directement la correction au texte, sans mentionner la contribution du juriste italien. Quelques années plus tard, le commentateur français Marcus Vertranius Maurus, dans ses *Notae*, rétablit l'attribution de cette conjecture à Ferretti<sup>19</sup>; mais les éditeurs modernes n'ont pas davantage consulté le commentaire de Maurus que celui de Ferretti<sup>20</sup>...

### Éditions > commentaires

La préférence des éditeurs modernes pour la consultation des éditions anciennes au détriment des commentaires se vérifie dans un autre cas, moins complexe: Dans un passage du deuxième livre des *Annales*, le *Mediceus I* porte:

*tiberius tam[en] quasi aūretur potestas eius disseruit [...]*<sup>21</sup>.

Or un humaniste a remarqué que la forme verbale *auretur* n'existe pas et qu'il fallait donc la remplacer par *augeretur*, ce qui permet de traduire le passage ainsi:

15 *P. Cornelii Taciti equitis Ro. ab excessu Augusti Annalium libri sedecim. Ex castigatione Aemylii Ferretti, Beati Rhenani, Alciati ac Beroaldi* (Lyon 1542).

16 Ferretti, *op. cit.* (n. 14) 7.

17 Les *codices vetustissimi* sont probablement une invention de Ferretti destinée à renforcer l'autorité de sa conjecture. La seule source manuscrite pour ce passage est en effet le *Mediceus I*, que Ferretti prétend avoir vu à Florence (ce qui est douteux) et qui porte bien la leçon *inprospera repetita*.

18 Ferretti (éd.), *op. cit.* (n. 15) 16.

19 M. Vertranius Maurus, *Ad P. Cornelii Taciti Annalium et Historiarum libros notae* (Lyon 1569) 31.

20 Goodyear, *op. cit.* (n. 3) 7, considère pourtant que les notes de Ferretti ne sont pas entièrement négligeables. Le nom de Ferretti apparaît d'ailleurs là et là dans son apparat critique, mais il a probablement emprunté ces mentions aux éditeurs modernes qui l'ont précédé, ou s'est appuyé sur les citations d'humanistes postérieurs à Ferretti.

21 Tac. *Ann.* 2,36,2. Le manuscrit porte *tam*, mais la lettre m est surmontée d'un trait horizontal qui est probablement une abréviation pour *tamen*. L'accent aigu sur *auretur* renvoie à une correction dans la marge du manuscrit, où on lit, semble-t-il, *auferretur*.

«Tibère pourtant, comme si sa puissance s'accroissait, exposa [...].» Tous les éditeurs modernes mettent cette conjecture au crédit de Beatus Rhenanus. L'attribution à l'humaniste de Sélestat est en outre confortée par une note tirée des *Castigationes* (1533):

Quasi auretur potestas ejus.) *Lego* quasi augeretur potestas ejus<sup>22</sup>.

«*Quasi auretur potestas ejus.*) Je lis *quasi augeretur potestas ejus.*»

L'utilisation de la première personne du singulier (*lego*, «je lis») ne devrait pas laisser de place au doute: Rhenanus semble avoir personnellement élaboré cette conjecture<sup>23</sup>. Par ailleurs, Ferretti a repris cette correction dans ses *Annotatiunculae* de 1541<sup>24</sup>, avant de la placer en marge du texte édité en 1542<sup>25</sup>. On constate ainsi que le processus vu dans le premier exemple s'inverse: cette fois, c'est Ferretti qui a bénéficié au préalable du travail de Rhenanus. Les éditions antérieures à celle de 1544 ont toutes la leçon *auretur* dans le texte.

Un détail a cependant échappé aux éditeurs modernes lorsqu'ils ont consulté l'édition de Béroalde (1515)<sup>26</sup>: ce dernier ne s'est pas contenté d'éditer le texte de Tacite en corrigeant les erreurs manifestes du manuscrit, mais a aussi élaboré quelques notes sur certains passages ambigus des cinq (six) premiers livres des *Annales*. Ces brèves notes, au nombre de treize seulement, sont placées de manière peu visible dans son édition, entre les livres V(I) et XI des *Annales*, sans pagination ni foliotage<sup>27</sup>. Parmi elles, on en trouve une à propos du passage qui nous intéresse:

Quasi auretur potestas. *Si corrigeres augeretur, plane bene consistet sensus*<sup>28</sup>.

«*Quasi auretur potestas.* Si on corrigeait en *augeretur*, le sens se tiendrait vraiment bien.»

Béroalde est donc le premier à avoir eu l'idée de cette correction, encore présentée comme une hypothèse avec l'utilisation du subjonctif latin à valeur conditionnelle. Rhenanus l'a reprise à son compte en se montrant plus affirmatif (*lego*), puis, peut-être conforté par l'approbation de Ferretti, l'a appliquée au texte dans son édition de 1544<sup>29</sup>. C'est probablement cette dernière que les

22 Rhenanus, *op. cit.* (n. 11) 124.

23 L'emploi de *legere*, dans le cas présent, induit une conjecture et non la lecture d'une source; sur cette ambiguïté, voir S. Rizzo, *Il lessico filologico degli umanisti* (Roma 1973) 209. Rhenanus n'a d'ailleurs pas eu accès au *Mediceus I*, unique source manuscrite pour les six premiers livres des *Annales*.

24 Ferretti, *op. cit.* (n. 14) 12.

25 Ferretti (éd.), *op. cit.* (n. 15) 73.

26 *P. Cornelii Taciti libri quinque noviter inventi atque cum reliquis ejus operibus editi* (Rome 1515).

27 Les notes de Béroalde sont situées entre les folios N et O.

28 Cette note est au bas de la page qui suit le f. N.

29 Rhenanus (éd.), *op. cit.* (n. 13) 38.

éditeurs modernes ont consultée, sans voir la première intuition de Béroalde. À ce titre, l'exemple de Ruperti (1834) est éloquent:

*augeretur* edd. Ald. et deinceps omnes ex *emend[atione]* *Rhen[ani.] auretur* MS. edd. Ber[oaldi] et *Rhen[ani.]*<sup>30</sup>.

Ces indications brèves mais précises indiquent que cet éditeur a bien examiné le texte publié par les humanistes Béroalde et Rhenanus ainsi que les *Castigationes* de ce dernier (auxquelles Ruperti fait allusion par l'expression *ex emendatione Rhenani*), mais pas les notes de Béroalde.

### Inconnaissance ou inaccessibilité des sources

Il arrive aussi que ce soit la connaissance ou l'accessibilité des sources qui pose problème aux éditeurs modernes. Un cas caractéristique est représenté par deux brefs passages du quatorzième livre des *Annales*, l'un étant tiré du discours de Sénèque à Néron, l'autre de la réponse de l'empereur. Voici les passages tels qu'ils sont publiés dans la plupart des éditions modernes:

*Abavus tuus Augustus*<sup>31</sup>

«Ton trisaïeul Auguste»

*Abavus meus Augustus*<sup>32</sup>

«Mon trisaïeul Auguste»

Quant au manuscrit principal, le *Mediceus II*, il a *atavus tuus Augustus* («Ton quatrième aïeul Auguste») dans le premier cas et *avus meus Augustus* («Mon aïeul Auguste») dans le second. Les éditeurs s'accordent tous pour attribuer à Lipse la conjecture *abavus* appliquée aux deux passages. Lorsqu'on parcourt les éditions et les commentaires des humanistes, on trouve une première discussion dans les *Annotatiunculae* d'Emilio Ferretti (1541):

*Avus meus Augustus. Atavum significat, itaque proxime appellavit. Atavus autem quinto gradu distat, quoto Nero aberat ab Augusto; qui ex Tyberio nepotem Germanicum adoptaverat; ex Germanico vero nata est Agrippina mater Neronis*<sup>33</sup>.

«*Mon aïeul Auguste*. Il veut dire quatrième aïeul et l'a appelé ainsi dans un passage très voisin. Or le quatrième aïeul est distant du cinquième degré, au nombre duquel Néron était éloigné d'Auguste; celui-ci, par Tibère, avait adopté Germanicus comme petit-fils; de Germanicus est née Agrippine, la mère de Néron.»

30 Ruperti (éd.), *op. cit.* (n. 9) 189.

31 Tac. *Ann.* 14,53,4.

32 Tac. *Ann.* 14,55,2.

33 Ferretti, *op. cit.* (n. 14) 37.

Ferretti se contente ici de rapprocher les deux passages et de montrer que par *avus* (aïeul), on a voulu signifier *atavus* (quatrième aïeul). Dans ses *Notae* de 1574, Lipse, tirant la conclusion de la réflexion de Ferretti, propose de corriger le passage du discours de Néron d'après celui de Sénèque:

Avus meus Augustus. *Immo, atavus, et ita in Senecae oratione nominat*<sup>34</sup>.

«*Mon aïeul Auguste*. Non, quatrième aïeul, et il le nomme ainsi dans le discours de Sénèque.»

Dans son *Commentarius* de 1581, Lipse commente cette fois les deux passages et révise son opinion:

Atavus tuus Augustus. *Imo, abavus*<sup>35</sup>.

«*Mon aïeul Auguste*. Non, trisaïeul.»

Avus meus Augustus. *Vt supra, abavus*<sup>36</sup>.

«*Mon aïeul Auguste*. Comme ci-dessus, trisaïeul.»

Cependant Lipse maintient les leçons des manuscrits dans toutes ses éditions. Sa correction n'est appliquée au texte qu'en 1687, lorsque Theodor Rijcke (ou Ryckius) adopte dans son édition *abavus* pour le premier passage au lieu d'*atavus*; en revanche, il maintient *avus* dans la réponse de Néron<sup>37</sup>. En 1752, Johann August Ernesti va plus loin et opte définitivement pour *abavus* dans les deux cas<sup>38</sup>: dès lors, les éditeurs postérieurs suivront son avis.

Il semble donc établi, d'après les éditions et les commentaires que nous avons examinés, que c'est bien Juste Lipse qui est l'auteur de cette conjecture. Toutefois, en 1965, Richard Michael Krill a publié le manuscrit d'un commentaire daté approximativement de 1567/8 (d'après les dates des épîtres dédicatoires): il est l'œuvre de Giovanni Ferrerio et porte sur les discours directs et indirects qu'on trouve dans les *Annales* et les *Histoires* de Tacite. Dans l'*annotatio* concernant la réponse de l'empereur à Sénèque, on lit:

Avus meus Augustus – *Seneca etiam in sua ad Neronem oratione habet haec verba, ATAVUS TUUS AUGUSTUS, ad quae verba Nero deinde in sua concione sic respondet: AVUS MEUS AUGUSTUS. Quae quidem verba inter se plurimum dissonare videntur, et quomodo Augustus hic dici possit avus et illic atavus pro eodem, nisi forsitan ratione aliqua dupli non apparet, aut error aliquis subsit necesse est in ipsis verbis expungendus. Nero enim, si matrem ejus*

34 *C. Cornelii Taciti Historiarum et Annalium libri qui exstant, Iusti Lipsi studio emendati et illustrati ... Ejusdem Taciti liber de moribus Germanorum, Iulii Agricolae vita, incerti scriptoris Dialogus de oratoribus sui temporis* (Anvers 1574) 742.

35 J. Lipse, *Ad Annales Corn. Taciti liber commentarius sive notae* (Anvers 1581) 432.

36 Lipse, *op. cit.* (n. 35) 433.

37 *C. Cornelii Taciti opera quae exstant, ex recensione et cum animadversionibus Theodori Ryckii* (Leyde 1687) 282.

38 *C. Cornelii Taciti opera ex recensione Io. Augusti Ernesti cum notis integris Iusti Lipsii et I. F. Gronovii quibus et suas adjecit* (Leipzig 1752) 767, 769. Ernesti cite ses prédécesseurs Lipse et Ryckius dans les notes.

*species Agrippinam Germanici Caesaris et Agrippinae filiam, quae avum habuit M. Agrippam et Julianam aviam, C. Octavii Augusti et Scriboniae filiam, vix reperies quomodo sive atavus sive avus hic recte dicatur Augustus, cum potius utrobique abavus supputatione legitima dici debere videatur*<sup>39</sup>.

«*Mon aïeul Auguste* – Sénèque, dans son discours à Néron, dit aussi les mots: «ton quatrième aïeul Auguste», auxquels Néron répond ensuite dans son propre discours: «mon aïeul Auguste». Il semble y avoir une discordance très importante entre ces termes, et on ne voit pas comment on pourrait dire ici «aïeul» pour Auguste, et là «quatrième aïeul» pour le même, sauf si par hasard cela n'est pas mis en évidence par un double compte, ou alors il y a nécessairement dans les termes mêmes une erreur qui doit être effacée. En effet, si on considère la mère de Néron, Agrippine [la Jeune], fille de Germanicus César et d'Agrippine [l'Aînée], qui eut pour aïeul Marcus Agrippa et pour aïeule Julie, fille d'Octave Auguste et de Scribonia, on aura peine à trouver comment dire à bon droit qu'Auguste est son «quatrième aïeul» ou son «aïeul», alors que, par un calcul approprié, on devrait plutôt dire «trisaïeul» dans les deux cas.»

Giovanni Ferrerio fut donc le premier à repérer cette contradiction et à y remédier. Il est difficile de savoir si Lipse a pu avoir accès d'une manière ou d'une autre au travail de Ferrerio, sachant que les œuvres manuscrites des humanistes circulaient parfois dans les milieux lettrés. Bien qu'on ne puisse exclure que ces deux humanistes se soient connus, Lipse a parfaitement pu compter les générations séparant les deux empereurs et en tirer la même conclusion que Ferrerio. C'est pourquoi on peut imaginer, pour un futur apparat critique, associer les deux noms à la conjecture *abavus*.

Sur le fond, la conjecture de Ferrerio et de Lipse *abavus* est certes logique parce qu'elle correspond au compte des générations séparant Néron d'Auguste. Mais Krill critique à raison cette correction, relevant que Tacite devait parfaitement connaître le degré de parenté entre les deux empereurs, puisqu'il utilise *abavus* dans un passage précédent<sup>40</sup>; quant aux mots utilisés dans les deux passages, Krill estime que Tacite a pu soit les reprendre des vrais discours transcrits, soit les utiliser lorsqu'il a composé ces discours afin de leur donner un effet de contraste<sup>41</sup>. On peut aller plus loin: Sénèque, en choisissant à dessein le terme *atavus*, montre à quel point Néron est éloigné d'Auguste, qui représente le modèle du prince. Néron, à qui la critique n'a pas échappé, souligne au contraire sa proximité avec Auguste en employant le substantif *avus*. Ainsi, du point de vue littéraire, cette *variatio* ne semble pas être le fruit du hasard, si bien que, paradoxalement, la conjecture des humanistes paraît trop logique pour être pertinente.

Dans l'exemple que nous venons d'étudier, il est évident que les éditeurs modernes pouvaient difficilement connaître l'existence d'un commentaire qui n'avait jamais été publié et qui était de surcroît entreposé parmi les innombrables

39 R. M. Krill (éd.), *Annalium P. Cornelii Taciti ab excessu Augusti conciones, cum argumentis et annotationibus Joan. Ferrerii Pedemontani* (Saint-Louis 1965) 123–124.

40 Tac. Ann. 13,34,1: [...] *divo Augusto, abavo Neronis [...]*.

41 Krill, *op. cit.* (n. 39) 236 et n. 6.

manuscrits de la bibliothèque du Vatican<sup>42</sup>. En outre, il s'agit de l'un des rares passages où Ferrerio se permet de critiquer le *textus receptus*, son commentaire relevant essentiellement de la paraphrase. Ce cas d'inaccessibilité de la source est bien sûr extrême, mais les éditeurs ont dû éprouver des difficultés à consulter certains commentaires et certaines éditions à l'époque où les ressources numériques n'existaient pas.

### Conclusion

Au terme de cette étude, on peut distinguer à mon sens trois facteurs principaux qui sont à l'origine des confusions dans les apparets critiques modernes. Le premier tient au processus même de la transmission des conjectures, les humanistes reprenant souvent à leur compte celles de leurs prédécesseurs sans les nommer. De plus, lorsque la conjecture est adoptée dans le texte, le nom de son auteur disparaît fatallement. Grâce au premier exemple examiné, on peut récapituler chronologiquement et schématiquement les différentes étapes de ce processus (qui peut certes varier selon les cas):

- 1) Un commentateur A propose dans ses notes une conjecture pour corriger un passage corrompu, sans modifier le texte édité.
- 2) Plus tard, lui-même ou un éditeur B publie le texte tel qu'il apparaît dans le manuscrit, en ajoutant la conjecture dans la marge. Le nom du correcteur (A) n'y apparaît pas, sans doute par souci de ne pas surcharger la page.
- 3) Quelques années après, un autre éditeur (C) consulte l'édition de B, constate que la conjecture est justifiée et décide de corriger le texte publié. La correction est donc appliquée au texte à la place de l'ancienne leçon, sans que le nom de A soit mentionné.
- 4) Les éditeurs suivants (D) reprennent simplement le texte édité par C.
- 5) Des décennies ou des siècles après, un éditeur moderne E travaille à publier le texte et à élaborer son apparat critique. Il examine le manuscrit et remarque le passage corrompu. La tradition éditoriale attribue la conjecture à l'un des éditeurs D: l'éditeur E n'a pas de raison de mettre en doute cette attribution. Et même s'il souhaite vérifier l'information, certaines éditions sont inconnues de lui, ont disparu ou sont inaccessibles. S'il parvient toutefois à se procurer l'édition de C, plus ancienne que celle(s) de D, il en déduira que c'est C qui est l'auteur de la conjecture.

42 Il est classé sous la cote *Reg. lat. 906*: cf. P. O. Kristeller, *Iter Italicum: a finding list of uncatalogued or incompletely catalogued humanistic manuscripts of the Renaissance in Italian and other libraries*, vol. II, *Italy: Orvieto to Volterra: Vatican city* (London/Leiden 1967) 400b. L'édition de Krill ne se trouve, à ma connaissance, qu'à la bibliothèque de l'université de Saint-Louis (Missouri, USA).

En deuxième lieu, les éditeurs modernes focalisent davantage leur attention sur les éditions antérieures que sur les commentaires, dont le dépouillement peut se révéler long et fastidieux. Or comme on l'a vu dans les exemples ci-dessus, le véritable espace où s'élaborent les conjectures à la Renaissance est le commentaire: d'où l'importance de connaître les usages de ces éditeurs humanistes et de ne pas négliger leurs commentaires. En outre, comme on l'a vu, les éditeurs modernes ne consultent parfois que les ouvrages des humanistes les plus réputés, par exemple ceux de Beatus Rhenanus et de Juste Lipse pour Tacite.

Enfin, comme on a pu le constater dans le dernier cas, certaines sources ont pu échapper à l'attention des éditeurs modernes. Aujourd'hui en revanche, les chercheurs peuvent y accéder plus facilement grâce à la numérisation progressive des manuscrits<sup>43</sup>, des éditions et des commentaires anciens<sup>44</sup>.

### Pour une philologie adaptée à l'âge numérique

Ces ressources peuvent et doivent être exploitées pour de futures éditions, que ce soit de Tacite ou d'autres auteurs anciens. Il ne s'agit pas d'introduire une nouvelle philologie, mais d'adapter nos méthodes de travail aux moyens qui sont aujourd'hui à notre disposition: une telle évolution serait utile autant à l'édition des textes qu'à l'étude de leur transmission. Bien qu'on ait déjà procédé à un certain nombre de corrections dans les éditions les plus récentes, il reste encore un nombre non négligeable d'erreurs à rectifier. La tâche est certes considérable pour certains auteurs, car les éditeurs et commentateurs de la Renaissance et des siècles qui ont suivi ont livré une quantité importante d'ouvrages. Cette problématique amène également le chercheur à réfléchir à la manière de présenter un apparat critique: l'édition en ligne peut offrir des perspectives intéressantes de ce point de vue, comme celle d'avoir un apparat critique plus dense, moins limité que sur une édition imprimée, ou d'intégrer à l'apparat des liens hypertextes vers les commentaires, pour une vérification à la source même.

#### Correspondance:

Kevin Bovier  
 Faculté des Lettres  
 Université de Genève  
 5, rue de Candolle  
 CH-1211 Genève 4  
 kevin.bovier@unige.ch

43 Concernant Tacite, la bibliothèque laurentienne de Florence a mis en ligne les deux *Medicei* (Plut.68,1/2) via son catalogue: <http://opac.bml.firenze.sbn.it>. La bibliothèque universitaire de Yale a également mis à disposition le *codex Budensis* (Beinecke MS 145): <http://brbl-dl.library.yale.edu/vufind/Record/3437160>.

44 Les catalogues en ligne tels que l'Universal Short Title Catalogue (<http://ustc.ac.uk>), les *VD16* (<http://www.vd16.de>) et *VD17* (<http://www.vd17.de>), e-rara (<http://www.e-rara.ch/>) et d'autres, donnent un accès croissant à ces éditions numérisées.